



CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes **du 15 novembre 2017**

La CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes s'est tenue le mercredi 15 novembre 2017 de 09h30 à 12h00.

La présidence était assurée par Madame Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice du bureau MGS

Les membres suivants étaient présents et le quorum atteint :

1- Représentants de l'Administration :

DRH/MGS3 : Mesdames Le Mesle , Rubietto et Joyeux-lazet

DAM : Mesdames Tanchou et Montgermont

Représentant des DIRM: Monsieur Roumegou (DIRM NAMO)

2- Représentants des organisations syndicales :

UNSA : Monsieur Beaulieu

CFDT : Madame Ratsivalaka et Monsieur Kéraudran

CGT : Mesdames Fielbart et Ben Khemis (experte) et Messieurs Duché et Lemaitre

Ordre du jour (voir pièce jointe)

Les organisations syndicales UNSA-CFDT et CGT lisent chacune une déclaration liminaire concernant l'état d'avancement de la réforme statutaire des inspecteurs des Affaires Maritimes (La déclaration liminaire des représentants UNSA-CFDT figure en pièce jointe de ce compte rendu)

Réponse de l'Administration (Par la Présidente de la CAP)

Le Décret devrait être publié pour la fin de l'année 2017 au journal officiel de la République Française (avec une date d'entrée en vigueur maintenue au 1^{er} janvier 2017).

Toutefois, à ce jour, la désignation d'un rapporteur pour ce projet de Décret au Conseil d'État n'est toujours pas effective.

Tous les membres du corps des IAM vont recevoir sous dix jours , un courrier nominatif de l'Administration leur indiquant dans lequel des 2 corps d'accueil ,ils devraient être intégrés (AAE ou ITPE) dans le cadre de cette réforme statutaire.

Une réponse va leur être demandée pour le 15 décembre 2017 afin de connaître si ce choix leur convient.

A ce titre, les recours éventuels (contestation du choix d'intégration dans un corps d'accueil) devront être transmis dans les plus brefs délais à la DRH .

En ce qui concerne les IAM (bénéficiant actuellement du RIFSEEP, payé en année N) qui seront versés dans le corps des ITPE, ceux-ci se verront attribuer le régime indemnitaire du corps d'accueil et devront donc être alignés sous 2 ans à leur nouveau régime indemnitaire (ISS et PSR) :

- Indemnité spécifique de service (ISS) payée en N+1
- Prime de Service et de Rendement (PSR) payée en année N

Cela se traduira par une perte de leur rémunération indemnitaire pendant 2 années .

Il est à noter que le corps des ITPE bénéficie d'une dérogation à l'application du RIFSEEP

1 – Désignation d'un secrétaire -adjoint parmi les représentants des OS :

Madame Fielbard (CGT) est désignée pour cette fonction.

2- Approbation du PV de la CAP du 3 novembre 2016:

Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents

3- Mobilité : Ne figurent ci-dessous que les postes du secteur maritime à l'ordre du jour

Postes de 1^{er} niveau :

N° du poste et intitulé	Service	Nom du candidat retenu et commentaires éventuels
N° 211283-Chef du pôle national de gestion du système d'information de la sécurité maritime	DAM/SI3-site de Saint-Malo	Un IAM candidat n'a pas été retenu (Le poste est attribué à un IPAM ,Madame Katell Marcillaud)
N° 208050 -Directeur adjoint du LPM de Saint-Malo	DIRM NAMO (LPM de Saint-Malo)	Un IAM candidat n'a pas été retenu (Avis défavorable du service d'accueil)- Le poste sera attribué à un PLPA

Postes de 2^{ème} niveau :

N° de poste et intitulé	Service	Nom du candidat retenu et commentaires éventuels
N° 207011 – Chef du service surveillance et contrôle des activités maritimes	DDTM/DML 29	Poste attribué à un Administrateur des Affaires Maritimes (Un IPAM candidat n'a pas été retenu)

N° 213092 – Directeur De l’Armement des Phares et Balises	APB (Armement Phares et Balises à Quimper)	Poste attribué à un Administrateur des Affaires Maritimes (Un IPAM candidat n’a pas été retenu)
N° 211897-Chef du pôle national de gestion du système d’information de la sécurité maritime	DAM/SI3 - site de Saint-Malo	Katell Marcillaud IPAM (service d’origine : DIRM NAMO/DPA Rennes)
N° 213145 – Ingénieur d’Armement	DIRM NAMO / poste basé à Quimper	Poste attribué à un Administrateur des Affaires Maritimes (Un IPAM candidat n’a pas été retenu)

Patrice BEAULIEU

Secrétaire Général du syndicat UNSA-UPPAMer

Permanent en charge du secteur maritime de la fédération UNSA développement durable